

La Directrice

ARRETE N° 09-2023

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU JURY DU CONCOURS D'ENTREE EN 1ERE ANNEE (C1)

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté n°ESRS1937219A portant nomination de la Directrice de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par la délibération n°CA-2018-06 du 13 mars 2018, notamment son titre V,

Vu l'arrêté de la directrice de l'IEP de Grenoble n°021-2020 du 07 avril 2020 portant modification des modalités d'organisation du concours d'entrée en première année pour la session 2020,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Aurélien Lignereux est nommé Président du jury du concours d'entrée en première année de l'institut de la session 2023.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme des travaux du jury de la session 2023 du concours d'entrée en première année de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et la production du rapport du jury 2023.

Article 3 : La présente décision est publiée par voie d'affichage numérique sur le site internet de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois

Article 4 : La direction générale des services de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et la Direction des études sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 7 mars 2023

La Directrice
Sabine Saurugger

